

Vivre avec

Bulletin de la Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil

Contenu:



Bonne Année 2014!

Numéro 1
Janvier 2014

Edito du président:

Ce Bulletin de la Fédération répond à une demande de nombreux Permanents.

Il était nécessaire d'adopter une communication papier, que nous vous adressons par courrier car, il faut bien le reconnaître, si les courriels de la Fédération sont régulièrement envoyés aux Lieux de Vie et d'Accueil, il n'est pas facile pour tout le monde de pouvoir les consulter.

Ce premier Bulletin a mobilisé tout un groupe et il invite les Permanents, qui le souhaitent, à adresser leurs suggestions, idées, textes, même dessins.

La Fédération dispose aussi d'un Site Web www.fnlv.org qui peut être consulté par tous et à l'intérieur duquel nous passons l'ensemble des démarches, des courriers que nous adressons, mais aussi des Décrets, des Amendements qui peuvent paraître et qui concernent bien sûr les Lieux de Vie et d'Accueil.

Les Administrateurs de la FNLV, qui sont délégués par leurs régions, sont aussi des Permanents de Lieux de Vie et d'Accueil mobilisés pour continuer à faire avancer notre législation en gardant l'esprit fondateur des LVA dans l'évolution actuelle. Nous avons nommé ce Bulletin « VIVRE AVEC ».

Les Rencontres Nationales, que nous organisons à peu près tous les 18 mois, mobilisent parfois toute une Région, voire deux et c'est lors des dernières Rencontres Nationales à Cognac que les Permanents présents ont mis en avant, presque unanimement, la nécessité de ce Bulletin.

La Fédération Nationale veut continuer aussi à avancer ensemble pour tous les LVA, mais aussi

avec tous les groupes constitués, notamment le GERPLA, pour trouver des réponses communes face aux Législateurs.

Nous sommes d'abord et avant tout des militants du Social, engagés en permanence pour accompagner, apaiser, stabiliser les jeunes qui nous sont confiés.

Ce premier Bulletin sera aussi adressé aux Lieux de Vie et d'Accueil qui sont hors Régions, notre souhait est qu'ils se rapprochent directement des Régions déjà constituées ou qu'ils en constituent eux-mêmes de nouvelles. Il est possible aussi, pour un LVA, d'adhérer directement à la Fédération Nationale, afin qu'il ne se retrouve pas isolé.

Merci de prendre connaissance de ce Bulletin avec l'indulgence due à un premier numéro. Le travail commun doit se poursuivre ainsi que la mise en avant de nos valeurs partagées.

Bien cordialement,

Jacques Queinnec - Président de la FNLV

Qu'est ce que la Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil?

Le 2 janvier 2002, la loi relative à la rénovation de l'action sociale est votée donnant aux Lieux de vie et d'accueil une place spécifique. Un cadre national s'impose et **dés le début de l'année 2002**, des réunions de travail sont organisées à la DGAS, sous la direction de Monsieur Jean François Bauduret pour aboutir, à **un avant projet de décret** relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil. **Ce décret paraîtra le 30 décembre 2004.**

Pour mener ces négociations, le Collectif prend la décision de se formaliser et **le 5 mai 2003, la FNLV** (Fédération Nationale des associations regroupant des Lieux de vie et d'accueil) est crée.

Cette fédération regroupe les associations les plus représentatives (en nombre d'adhérents) qui ont participé à l'élaboration du document de synthèse et d'autres groupements qui sont venus se joindre à elle.

Cette démarche a pour but notamment de **représenter la profession et ses adhérents** devant toutes les instances paritaires ou administratives, à l'échelon national, régional ou départemental.

La fédération a pour objet

- La représentation de la profession et de ses adhérents devant toutes les instances paritaires ou administratives concernant les intérêts, le développement et l'organisation de l'activité à l'échelon national, régional ou départemental.

- Au niveau national, de l'Union Européenne et international, l'étude, la promotion et la défense des intérêts individuels et collectifs, professionnels, éthiques et économiques des personnes physiques et morales, représentées par les mandataires des associations déclarées.

- La conception, mise en œuvre et participation à tous les projets ou mesures concernant l'organisation, la réglementation et la formation relevant de son champ professionnel.

- La mise en place de services dans les domaines sociaux, juridiques et fiscaux pour accompagner ses adhérents et leurs membres dans la gestion de leurs activités.

Enfin toute action permettant de promouvoir l'implantation et le développement des lieux de vie et d'accueil, et des projets innovants.

Nous voulons une législation apaisée

Il était évident que revendiquer une reconnaissance légale, officielle, de notre activité (ce qui était une demande de la plupart d'entre nous) impliquait que celle-ci soit cadrée.

Les premiers textes qui vont paraître de 2002 à 2006, bien qu'imparfaits (notamment à propos de la tarification), constituent pour la majorité des LVA une avancée importante et permettent, par la souplesse du cadre proposé, de ne pas dénaturer ce que nous sommes à savoir avant tout des «aventuriers » du Vivre Avec, qui proposent chacun leur singularité.

Hélas, depuis les choses se sont gâtées!

Nous avons, dans un premier temps, été assujettis à la TVA, ce qui n'est heureusement plus le cas. Même si certains pouvaient y trouver un avantage financier la véritable question, que posait l'assujettissement à cet impôt commercial, était celle du sens de notre activité.

L'assujettissement, c'était rentrer dans la marchandisation du Social. Le non-assujettissement nous a ramené dans l'accompagnement éducatif d'insertion et de protection des jeunes que nous accueillons.

Ensuite la soumission des créations de LVA à des Appels à Projet émis par les Conseils Généraux. Nous voilà donc soumis à la même réglementation que les MECS et autres structures dont nous n'avons cessé de vouloir nous démarquer. Par ailleurs ce sont les Départements qui sont les rédacteurs des Appels à Projet qui pour le coup ont vocation à répondre à un besoin local alors que nous avons vocation réglementaire à répondre à des besoins nationaux. C'est encore une fois la question du sens de notre activité qui est posée et même au -delà, celle de notre définition : que ou qui sommes-nous ?

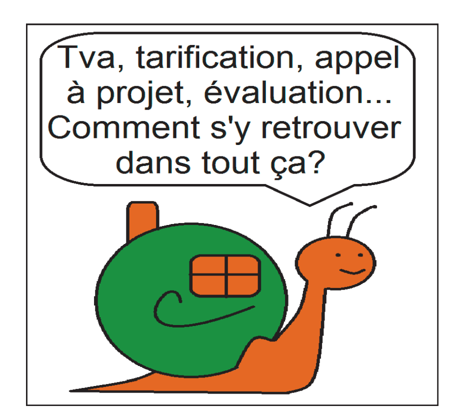
Aujourd'hui, un Amendement est proposé par l'Assemblée des Départements de France pour exonérer les Lieux de Vie et d'Accueil des Appels à Projets. Cet Amendement devrait passer dans une Loi sur l'Enfance et la Famille présentée en Décembre 2013 (…) Cet Amendement stipule que nous accueillons des jeunes de plusieurs Départements.

Il est nécessaire que les Lieux de Vie et d'Accueil interpellent leurs Députés et leurs Sénateurs pour soutenir l'exonération des Appels à Projets, permettant la création de nouveaux LVA, portés par un Agrément d'Etat et que nos projets soient ouverts à un public national.

Pour continuer, le premier texte concernant le décret de tarification ayant été rejeté par le Conseil d'Etat, un nouveau texte a été rédigé et est en vigueur aujourd'hui. L'ambiguïté de sa rédaction est encore plus grande que celle du texte précédent et pose de grandes difficultés à de nombreux LVA. Les Départements peuvent interpréter ce nouveau texte réglementaire chacun à sa façon entraînant ainsi les plus grandes disparités. A travers la question des moyens c'est encore la question du sens de notre activité qui est posée.

Nous avons demandé un Prix de Base ou Prix plancher de 14.5 pour tous les LVA, qui n'était pas qu'un prix mais une reconnaissance des moyens minimums au bon fonctionnement d'un Lieu de Vie et d'Accueil.

Il faut rappeler, que dans le dispositif des réponses de l'Aide Sociale à l'Enfance, le coût LVA est devenu le coût le moins élevé.



Le Forfait complémentaire, qui est maintenu dans le Décret tarifaire, doit permettre un complément de moyens indispensables pour des projets d'accueil qui le demandent.

Enfin, l'obligation des évaluations externes, qui ont été pensées pour les établissements, pose encore une fois la question de notre définition.

Qui sommes-nous ? L'ensemble des textes réglementaires indique clairement qu'il nous faudra rapidement nous redéfinir afin d'être en mesure d'amener de la clarté sur ce que nous sommes dans les négociations que nous allons être amenés à avoir avec les partenaires. La démarche est difficile, elle nous bousculera sans doute mais elle semble plus que jamais indispensable.

Aujourd'hui le Vivre Avec a évolué dans sa forme, de nombreux Lieux sont composés d'équipes comprenant un ou deux permanents et de personnes nommées par les dits permanents : éducateurs, assistants permanents ou simplement salariés. Il ne s'agit pas de juger de « La bonne pratique » mais de définir ce qui est aujourd'hui notre socle commun.

Au regard des évolutions, nous devons garder l'esprit du Lieu de Vie et d'Accueil, la fonction de permanence, une structure d'accueil réduite de 3 à 7, jusqu'à 10 mais en deux pôles, un responsable porteur du projet ; bien sur le fondement du sens des LVA, je dirais même de sa réussite : le Vivre Avec. Ce qui nous permet au-delà du rôle éducatif, d'insertion et de protection, de construire du lien, de mettre en œuvre cette capacité d'empathie avec des jeunes en difficulté, mais qui permet aussi de constater, par exemple, que le taux de fugue des jeunes de nos structures d'accueil est quasiment nul, ceci expliquant peut-être cela.

Il nous faut arriver, tous ensemble, à traduire le fonds de ce travail en législation.

Je citerais Jean Luc MINART « Lieu de Vie et d'Accueil, réhabiliter l'Utopie »

« Loin d'être nostalgique, les LVA témoignent d'un dynamisme, propre à accompagner une résurgence des expérimentations et la nécessaire reprise des analyses pionnières du travail social. Il en va du respect de l'usager et de la santé du travailleur social. »

Le travail pour une législation apaisée est donc à poursuivre ensemble, en y introduisant toujours le fond et le sens qui font qu'un LVA est un Lieu de Vie et d'Accueil.

Le bureau de la FNLV.

Charte de la Fédération Nationale

Article 1 : Définition spécificité

Définition :

Les Lieux de Vie et d'Accueil sont des structures conçues comme étant une alternative possible aux types de prises en charge traditionnelles.

Spécificité :

Chaque Lieu de Vie et d'accueil, est unique dans sa spécificité, dans son mode de tissage du lien social, dans sa dynamique à créer un support de médiation entre les jeunes au sein de la structure, et entre les jeunes et l'extérieur.

Article 2 : Les accueillants

Dans le cadre du fonctionnement des Lieux de vie et d'accueil, il est nécessaire de disposer d'un encadrement composé de Permanents responsables, garants de la structure, de permanents, et des intervenants extérieurs.

Les Responsables

Les responsables du Lieu de Vie sont des permanents qui assurent la cohérence du projet et l'harmonisation des interventions, l'organisation du travail et la gestion des contacts avec l'extérieur.

Les responsables s'engagent au quotidien, dans une pratique du vivre avec contenant et rassurant, avec les jeunes accueillis.

Les Permanents

Les permanents, par leur présence auprès des jeunes, leurs initiatives, leur attention, leur savoir être et leur savoir faire au niveau relationnel, assurent un étayage, mobilisent les capacités des jeunes à établir un lien social rassurant, constructif, où circule du plaisir.

Les permanents s'inscrivent dans un travail dynamique d'accompagnement par un soutien quotidien axé autour d'un projet.

Les Intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs travaillent en lien avec le projet et dans la continuité de celui-ci.

Il s'agit pour eux, de proposer, en groupe ou en individuel, des initiatives à visée relationnelle et de soutien, offrant aux jeunes accueillis, la possibilité d'une progression.

Comme pour les Permanents, les intervenants extérieurs servent aussi de modèle identificatoire auprès des jeunes, pour les mobiliser dans leur volonté à rompre avec la spirale des conduites à risques.

Chartre de la Fédération Nationale

Article 3 : Autonomie de fonctionnement

Chaque Lieu de vie a l'autonomie de son projet et de sa mise en œuvre, du choix de sa région d'implantation, du public accueilli et de sa gestion administrative technique et financière.

Article 4 : Transparence

Les Lieux de Vie et d'accueil s'engagent à la transparence de leur fonctionnement. Notamment lors de l'accueil du jeune, dans l'élaboration de son projet, qu'il soit éducatif, pédagogique et/ou thérapeutique, jusqu'à sa sortie définitive de la structure.

Article 5 : Ethique et déontologie

- Les Lieux de Vie et d'accueil s'engagent à respecter l'identité et la personnalité des accueillis.
- Ils travaillent dans le respect de la Loi du 2 janvier 2002 et des décrets qui les concernent, ainsi que de la Charte des Droits et des Libertés de l'accueilli.
- Le mode de fonctionnement de l'équipe de la structure doit avant tout tenir compte, des difficultés psychiques et des souffrances exprimées et/ou perçues chez le jeune accueilli.

Les professionnels ont obligation d'accueillir le jeune, sans distinction d'origine, de culture, de niveau social, de religion, de philosophie.

Article 6 : Buts et moyens

- En fonction du projet spécifique mis en œuvre par les professionnels pour chaque accueilli, les Lieux de vie et d'accueil se doivent de mobiliser, dans la cohérence des interventions, tout ce qui est nécessaire pour son aboutissement et de mettre en œuvre toute innovation utile.
- Les Lieux de Vie et d'accueil s'engagent à travailler en étroite collaboration avec les différents partenaires, et le service référant pour un objectif de réussite.

Toutefois, les permanents des Lieux de Vie disposent d'une autonomie de fonctionnement propre, nécessaire pour une analyse des faits plus mesurée et une capacité de distanciation plus contrôlée.



Les Rencontres Nationales 2013 à Cognac

Rencontres pour s'entendre

Organisées par la FRLV Poitou-Charentes, en partenariat avec la Coopérative Du Vent Debout, ces journées ont permis de rassembler des LVA adhérents ou non à la Fédération, les 5, 6 et 7 Avril 2013 à Cognac (16) sur le thème «rencontrons-nous ».

Il apparaissait en effet essentiel, pour cette édition, que les LVA se retrouvent sans être dans le jugement des bonnes pratiques, mais pour identifier ce qui les rapproche plutôt que ce qui les divise. Maintenir, affirmer et revendiquer la richesse de leur diversité, une ambition réussie de ce temps de rencontre qui a remis au cœur des échanges :

- De l'informel à la place du formel,
- De l 'échange actif à la place de l'écoute passive

Bref, Le Off » dans le « In ».



Une méthode

Un partenaire régulateur, la Coopérative du Vent Debout, et des outils d'articulation de la parole, auxquels le comité organisateur de la région s'est formé durant une année, tels que jeux de positionnement, récits de vie, Entraînement mental, pense-écoute, des débats mouvants ou encore des GrOdébats.



Coopérative d'éducation populaire basée à Toulouse, Vent DEBOUT nous a amené à *« reconnaître les contradictions existantes comme dans tout collectif, à développer des cadres d'expression et d'analyse de ces contradictions, et à faire en sorte que nos espaces de travail produisent toujours des perspectives transformatrices pour sortir du fatalisme. »*

De la rencontre, du débat, de la contradiction, de l'échange et du collectif, tout cela pour mettre fin aux scissions de principe, se retrouver autour de l'engagement au quotidien et améliorer ensemble l'action de nos lieux de vie et d'accueil et de notre fédération, tel fut l'ambition de ces journées.



LE BILAN: *Rendre compte pour une appropriation collective des enjeux*

Du fait de la forme choisie (privilégiant les échanges en petits groupes sur les conférences en plénier, partant toujours de l'expression des personnes présentes, considérant chaque participant comme un expert à part entière) la matière qui en est issue est à la fois riche et inégalement aboutie.



Vent Debout conclura :

« Le travail social est de plus en plus régi par des dispositifs, des règles, des normes, qui imposent du contrôle, qui réduisent les marges de manœuvre, qui nient la part d'humain. Le métier de permanent de lieux est probablement en danger dans sa singularité pourtant essentielle. Il continuera d'y avoir du travail social, mais combien pourront encore être réellement porteurs des principes défendus par les lieux de Vie ? De nombreux récits et analyses issus des rencontres font état, de façon vivante et incarnée, des difficultés à maintenir l'identité des lieux de vie face aux injonctions institutionnelles.

Continuer ce travail d'analyse-action rassemblé, permettrait tout à la fois de théoriser des pratiques indispensables comme «qu'est-ce que le Vivre Avec aujourd'hui ? » «la pédagogie sans projet pédagogique », «travail social... et néanmoins l'humain ! » Il faut agir concrètement pour leur sauvegarde. »

Pour notre fédération qui fête ses 10 ans, ces rencontres sont un nouveau point de départ, non un point d'arrivée, mais avec une certitude, celle que les Lieux de Vie ne pourront défendre l'originalité de leur pratique que dans le questionnement permanent des réponses à apporter aux jeunes qu'ils accueillent et en se rassemblant : tout le rôle d'une Fédération disposant d'une réelle capacité de coordination sur les territoires et d'une véritable communication envers ses membres et les instances paritaires et administratives.



A voir sur le site www.fnlv.org
« TRACESRencontres 2013 »

Les Fédérations Régionales des Lieux de Vie et d'Accueil

Liste des 12 FRLV actuelles, représentant 15 régions administratives auxquelles il est possible d'adhérer.

FRLV Aquitaine
Jacques QUEINNEC,
Marchandon
28 rte de Verneuil
33350 ST PEY DE CASTET
frlv.aquitaine@fnlv.org

FRLV Bourgogne
Philippe CURY
8, rue de Sougères
89550 HERY
frlv.bourgogne@fnlv.org

FRLV Bretagne
Cédric COUSIN
La Big'Eden
35270 LOURMAIS
frlv.bretagne@fnlv.org

FRLV Centre
Gilles PASQUIER
L'Infrerie
41230 VERNOU EN SOLOGNE
frlv.centre@fnlv.org

FRLV Ile de France
Catherine CHAUVEAU
4, route d'Iteville
91610 BALLANCOURT
frlv.iledefrance@fnlv.org

FRLV Lorraine—Alsace
Patrick DELHUMEAU
3 rue de la Chapelle
54700 MOUSSON
frlv.lorraine-alsace@fnlv.org

FRLV Limousin
Pascal COURBIER
La ferme du Puygratteloup
87140 ST SYMPHORIEN
frlv.limousin@fnlv.org

FRLV Midi Pyrénées
David CHARLES
LVA le Chemin
Le seignouret
32720 ARBLADE LE BAS
frlv.midi-pyrenees@fnlv.org

FRLV Basse / Haute Normandie
Jean Paul VOISIN
Avectoît
50150 PERRIER EN BEAUFICEL
frlv.normandie@fnlv.org

FRLV Pays de Loire
Grégoire Millet
Vivre ensemble
72560 CHANGE
frlv.paysdelaloire@fnlv.org

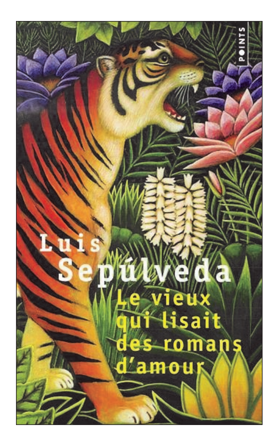
FRLV Poitou-Charentes
Hervé GAUTIER
Moulin Garnier
86370 MARCAY
frlv.poitoucharentes@fnlv.org

FRLV Rhône-Alpes Auvergne
Gérard REBUZY,
Le Village
26340 CHASTEL D'ARNAUD
frlv.rhonealpes@fnlv.org

Petite pause culturelle

Pour s'évader:

Besoin de s'évader et de changer de pays et d'univers?



Pas besoin de quitter son lieu de vie pour se retrouver à l'autre bout du monde et être transporter hors du temps.

Le vieux qui lisait des romans d'amour vous entraine dans un autre monde.

Luis Sepulveda est un auteur chilien qui vous plonge dans un pays anonyme d'Amérique du sud, au cœur de la jungle et loin de toute modernité. Ce roman permet à son lecteur de s'évader à chaque page.

A lire le plus vite possible!

Points, 120 pages, 5,70€

Pour s'informer:

« Lieu de Vie et d'Accueil, réhabiliter l'utopie » Jean Luc Minart :

« Mieux comprendre les LVA, leur histoire, leurs pratiques et les éléments de cette alchimie qui a souvent permis l'accompagnement des « incasables » et qui a su se garder de l'industrialisation médicosociale, tel est l'objectif de ce livre. De par leur situation marginale et leur développement parallèle, les LVA posent des questions de fond à l'ensemble du travail social. À l'heure où les doutes et les souffrances identitaires culminent dans ce secteur comme dans bien d'autres, quelle inspiration peut-on tirer de cette expérience humaine qui a cherché à tenir ensemble les écologies environnementales, sociales et mentales ? »



Editions Erès, 224 pages, 14€

Pourquoi ce bulletin d'information?

Ce bulletin répond avant tout à une demande forte exprimée par nombre de permanents lors des Rencontres Nationales 2013. En effet, une envie d'échanger les informations, de partager nos expériences et de s'exprimer ressort des discussions et débats.

Afin de faire vivre ce bulletin, nous avons besoin de tous. N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions, idées et même des textes ou dessins. Dans la mesure du possible et de l'espace disponible, nous tenterons d'inclure les participations des uns et des autres. dans les numéros à venir pour faire de ce bulletin un espace de communication, d'échanges et de partages



Pour nous joindre:
Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil
8, rue Lemercier - 75017 PARIS
www.fnlv.org
Messagerie : contact@fnlv.org

Adhésions: Tél : 05 49 67 10 24 - Fax : 05 49 67 19 10
fnlv-adhesions@orange.fr



Directeur de la publication : Jacques Queinnec
Comité de rédaction : Bureau de la FNLV
Création graphique, maquette : Julie Rosset
Dépôt légal à parution
ISSN en cours